



## PROCEDURE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

-----

### **Modes de dépôt de la demande d'inscription**

La demande est déposée au moyen du formulaire d'inscription prévu à cet effet, accompagnée de pièces permettant de justifier la nationalité, l'identité et l'attache avec la collectivité. Au titre de l'article R5, la demande d'inscription peuvent être :

- déposée par Internet via la télé procédure de demande d'inscription en ligne, accessible pour les communes ou collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette demande d'inscription et les pièces jointes sont transmises au président de collectivité) par l'intermédiaire du REU ; toute demande d'inscription sur les listes électorales transmise par courrier électronique et non effectuée via cette télé procédure homologuée par le ministère de l'intérieur est irrecevable.
- déposée en personnes par les intéressés au guichet du service
- présentée par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration sur papier libre indiquant les nom et prénoms du ou des mandants et du mandataire)
- adressée par courrier, étant donné que la date de réception, et non pas la date d'envoi, de la demande d'inscription adressée par correspondance postale qui fait foi. Le courrier doit ainsi être reçu en l'hôtel de la collectivité au plus tard le sixième vendredi précédant le scrutin en vue duquel le demandeur souhaite participer.

### **Pièces demandées pour une inscription sur les listes électorales de la collectivité**

- **Formulaire Cerfa de demande d'inscription**

Le Cerfa est à remplir sur place, pour une inscription en l'Hôtel de la Collectivité, ou sur internet pour une inscription en ligne ou par courrier.

Pour les ressortissants français le n° du Cerfa est le : 12669-02

Pour les ressortissants européens, le n° 12670-02 (liste complémentaire municipale) et le 12971-02 (liste complémentaire européenne)

- **Justificatif d'identité et de nationalité**

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité



- **Justificatif de domicile ou de résidence représentant les 6 derniers mois aux nom et prénom du demandeur**

- Quittance d'eau, d'électricité, ou de téléphone fixe/internet
- Attestation d'assurance habitation
- Bail de location + dernière quittance de loyer + un document administratif récent à ses nom et adresse

Si le demandeur est marié ou pacsé et que le justificatif de domicile ou de résidence est établi au nom et prénom de son conjoint ou de son partenaire, ce justificatif devra être obligatoirement accompagné du livret de famille ou du récépissé de déclaration de PACS afin de prouver le lien du mariage ou de PACS.

Si le demandeur est hébergé chez ses parents et âgé de moins de 26 ans, il devra présenter

- un justificatif de domicile ou de résidence récent établi au nom de l'un de ses parents,
- une photocopie du livret de famille (page parents et enfant concerné) ou un acte de naissance afin de prouver sa filiation.

Pour le demandeur hébergé chez un tiers (parent, ami),

- Attestation d'hébergement
- Photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile ou de résidence récent au nom de l'hébergeant
- Un document administratif récent établi à son nom montrant la réalité de sa résidence au domicile de l'hébergeant (fiche de paie, RSI, MSA, CAF, ASSEDIC, Mutuelle, pôle emploi, avis d'imposition, carte grise, assurance véhicule, facture téléphone mobile, etc...)

Pour le demandeur hébergé à l'hôtel

- Attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
- Un document administratif établi à son nom à l'adresse de l'hôtel

Pour le demandeur vivant sur un bateau

- Attestation de moins de 3 mois établie par la capitainerie
- Un document administratif récent établi à son nom et à son adresse



## **Note à l'attention de l'électeur souhaitant déposer sa demande via la procédure de demande d'inscription en ligne**

En effectuant sa demande d'inscription en ligne, le demandeur doit numériser son justificatif d'identité et son justificatif de domicile ou de résidence. Malheureusement, le système prévoit la numérisation que d'un seul document par types de justificatifs.

Il est recommandé de constituer à l'avance un fichier en PDF (pas de photos) dans lequel va figurer toutes les pièces représentant son justificatif de domicile ou de résidence (surtout si le demandeur est hébergé chez un tiers ou quatre documents au moins sont nécessaires), fichier qu'il pourra ensuite joindre à sa demande d'inscription.

Le service des élections reçoit beaucoup trop de demandes incomplètes, et des pièces complémentaires doivent être demandées.

Comme le prévoit le Code électoral, lorsque le demandeur n'a pas fourni toutes les pièces exigées, la collectivité doit en principe notifier une décision de rejet de la demande d'inscription avant l'expiration du délai d'instruction.